

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



"HOUI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, MARDI, 9 JUILLET, 1844

NO. 17.

La Revolution de Juillet 1830.

SUITE.

Par la même raison, on supprima l'énonciation de ces mots, L'AN DE GRACE; ainsi que la formule absolutiste, "car tel est notre bon plaisir." Au moment de signer les premières lettres de grâce, le roi prit son grattoir, et effaça de sa propre main sur l'ancien protocole les mots "de notre pleine puissance;" (2) les anciennes armes de FRANCE (les lis) cessèrent de former le sceau de l'Etat; et les armes d'Orléans ne restèrent plus que comme les armes particulières des princes de cette maison. Enfin le mot *sujet* (après délibération expresse) fut retranché de la formule exécutoire adressée à la suite des lois aux agents du pouvoir exécutif et aux tribunaux: non, certes, pour diminuer en rien le bien indispensable de l'obéissance qui est de l'essence de tous les gouvernements, mais pour indiquer, de la part du gouvernement lui-même, que cette obéissance, désormais toute légale et constitutionnelle, n'était plus, comme, autrefois, exigée à titre de vasselage, de sujétion et de servitude. L'acceptation du roi et la formule de son serment furent rédigées par un juriconsulte, qui fût en quelque sorte LE NOTAIRE de cette grande transaction politique; et le procès-verbal de la cérémonie qui devait avoir lieu le lendemain fut aussi dressé d'avance, afin que tout fût régulièrement exprimé "en termes de droit." Certes, voilà une suite de résolutions fortement empreintes de l'esprit de juillet.

Le 9 Août, le duc d'Orléans, Lieu-

(2) Ceci rappelle le célèbre quatrain de Pibrac:
Je hois ces mots de "puissance absolue,"
De "pouvoir, de propre mouvement;"
Aux saints décrets ils ont premièrement,
Puis à nos lois, la puissance tollue.

tenant-Général du royaume, se rendit avec sa famille au Palais de la chambre des Députés où les pairs s'étaient réunis. C. Périer, qui voulut attacher son nom à cette solennité, assistait à la séance comme président en titre, et lut le PREMIER la déclaration de la Chambre.

M. le baron Pasquier lut ensuite l'acte d'adhésion de la chambre des Pairs.

Alors le duc d'Orléans répondit:

"Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

"J'ai lu avec une grande attention la DÉCLARATION de la Chambre des Députés et l'acte d'adhésion de la chambre des Pairs. J'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'ACCORTE, "sans restriction, ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de ROI DES FRANÇAIS qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation."

S. A. R. s'est ensuite levée, et la tête nue, a prêté le serment dont la teneur suit:

"En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la Déclaration; de ne gouverner que "par les lois et selon les lois;" de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur, et de la gloire du peuple français."

Le prince avait été reçu aux cris de "Vive le duc d'Orléans!" il sortit aux cris de VIVE LE ROI! il était venu à la Chambre escorté par le peuple; il fut reconduit par le peuple jusqu'à son palais. Les vivats étaient unanimes: aucune voix dissidente ne se fit entendre; et certes, on en n'accusera pas les sbires, les satellites qui d'ordinaire entourent les

rois, surtout à leur avènement! jamais on avait joui de plus de liberté! Le nouveau roi se montrait fréquemment seul au milieu de la population. Dans ces premiers temps il n'avait pour garde que la garde nationale, habillée ou non habillée; depuis, on vit aux portes du palais la garde nationale et la troupe de ligne sans distinction de régiments; et tout soldat français put dire: "Je suis de la garde du roi!" Bientôt arrivèrent de toutes les parties du royaume, des députations de toutes les villes, conseils municipaux, gardes nationales, exprimant tous à l'envi et dans les termes énergiques d'une ratification bien supérieure à un mandat, la plus entière et la plus vive adhésion (3) à l'ordre de choses qui venait d'être fondé!

II PARTIE.

Quel est donc le caractère de ce gouvernement?

Pour bien se fixer sur ce point, il ne suffit pas d'avoir lu cet exposé rapide des faits; il faut étudier dans leur texte tous les actes qui ont constitué le gouvernement lui-même; et en peser tous les termes pour se faire une juste idée de l'établissement qu'ils ont eu pour objet de fonder.

(3) Le duc de Bourbon avait pris les couleurs nationales, et souscrit pour les blessés de juillet. Le 8 août, veille de la séance royale, il écrivit au duc d'Orléans une lettre pleine d'affection, qui exprimait son regret de ce que sa mauvaise santé ne lui permettait pas d'y assister. Il ajoutait: "Je vous écris, monsieur, comme au Lieutenant-Général du royaume. Demain, "je serai de cœur avec vous," et vous trouverez toujours en moi "un sujet aussi fidèle que dévoué." L.-R.-J. DE BOURBON." Quel crève-cœur pour les légitimistes que cette lettre écrite par le dernier des Condé, devenu premier prince du sang sous la dynastie de juillet! Aussi, combien le roi a regretté sa mort!

On doit d'abord s'arrêter à ce premier point : la révolution de Juillet a été éminemment morale. Elle n'a point été le résultat d'une conjuration, d'une agression ambitieuse contre le pouvoir existant : le duc d'Orléans était incapable de trahison ; il n'a point conspiré, aucun de ses amis n'a conspiré pour lui, la branche aînée s'est perdue toute seule.

C'est Charles X qui s'est insurgé contre les lois ; il a méprisé les avertissements de la presse ; il n'a pas voulu écouter la voix des représentants de la nation ; il a cherché, il a trouvé des ministres faibles, ambitieux ou fanatiques, disposés à lui obéir et à servir ses desseins "quand même" !... Il a foulé aux pieds le pacte fondamental, il a aboli les lois et les libertés publiques ; il s'est parjuré ?

En manquant à tous ses engagements de roi il a délié ses sujets de toute obéissance envers lui : il les a fait attaquer avec violence par ses soldats, par des suisses, par des étrangers ! il les a placés dans la nécessité d'une "légitime défense" ; vaincus, il les eut rendus esclaves ; vainqueurs, ils ont pris leur revanche ils ont voulu la liberté : il les a mis en droit de disposer de la couronne le jour où, par son agression, il les a mis en position de la lui ôter.

Cette révolution est encore remarquable entre toutes par la modération qui est un de ses principaux caractères ; point de froide vengeance, point de pillage, point d'assassinats, point de réaction ! Un parti qui l'emporte écrase le parti vainqueur ; la victoire est cruelle quand elle est remportée seulement par quelques-uns sur quelques autres : en juillet, c'est la nation qui a triomphé ; elle a senti sa force ; elle a menagé ses ennemis. Charles X et les siens ont été reconduits paisiblement à la frontière, sans avanie, avec égards, et sans autre humiliation que de ne rencontrer *personne* qui osât se déclarer en leur faveur (4) !...

Le duc d'Orléans n'a pas été choisi dans la maison royale comme successeur de ses aînés, ni comme appelé en vertu d'un droit qui lui fût propre. Permis aux quasi-légitimistes de se le persuader ainsi ; de quelque part et à quelque titre que vienne l'adhésion au pouvoir, elle ne doit pas être repoussée. Mais dans la vérité des faits et des principes, pour le parti national, pour les hommes de juillet, pour tous les patriotes, qui, à cette époque, ont voulu et proclamé le duc d'Orlé-

(4) On se rappellera toujours cette gravure au bas de laquelle on lisait ces mots : "Monsieur, pourriez-vous me dire ce qu'étaient devenus les ROYALISTES pendant les immortelles journées des 27, 28 et 29 juillet ?" On les a retrouvés plus tard derrière les émeutes, dans les clubs et dans la rédaction de quelques journaux.....

ans, si sa naissance a été pour lui un "heureux accident," elle n'a pas été la source d'un droit : il a été choisi, et cela lui a été dit, en propres termes, non "comme Bourbon, mais quoique Bourbon."

DUPIN AÎNÉ.
(à Continuer)



Un Tete-a-Tete.

A—Ah ! Monsieur, que dites-vous du Charivari ?

B—J'en dis ceci : il aide beaucoup à la cause.

A—Aider ! dites-donc qu'il lui nuit plutôt !

B—Comment lui nuit-il ?

A—Hé ! il attaque M. Viger.

B—Bon ! vous pensez donc que nos affaires iraient mieux si M. Viger était laissé tranquille ?

A—Il faut bien qu'une cause soit mauvaise quand on a recours à de tels armes pour la défendre.

B—Vous devriez donner crédit à l'Aurore pour cet argument-là... Mais, qui s'est servi de ces armes le premier ? Est-ce que ce n'est point le parti ennemi des ex-ministres ?...

A—Non ! ah, pour ça, non ! Vous n'avez point vu l'Aurore commencer.

B—Si elle n'a point commencé c'est parcequ'elle avait peur, ou parcequ'elle ne trouvait pas de point abordable. Elle a laissé cette besogne aux petits bavards des assemblées Molson... ce sont eux qui ont les premiers montré le jeu : il a bien fallu en faire autant de notre côté... Des gens dans des maisons de verre ne devraient jamais jeter de pierres !...

A—Et puis, appartient-il à un petit journal comme ça de censurer un homme comme M. Viger ?

B—Bravo ! voilà qui me fait grand plaisir. Vraiment vous faites un grand compliment au Charivari !... Tout pe-

tit qu'il soit, il faut donc sentir ses traits ! Quelle doit être pauvre la cause qu'une petite feuille comme celle-là peut combattre avec succès ! Mais la fable vous dit qu'un moucheron rendit un lion furieux par la douleur que lui causaient ses piqures...

A—Vous admettez donc que M. Viger est un lion !...

B—Soit.—Mais le moucheron, le Charivari, n'a pas eu le trouble de s'introduire dans le naseau du lion, M. Viger. Cette partie de la personne du premier ministre n'est pas la seule qu'il ait de sensible, il en a bien d'autres.

A—Qu'importe, il faudrait respecter M. Viger.....

B—Le respecter ! on ne respecte un homme que lorsqu'il se respecte... (Exeunt.)

Esquisse de la vie du Poète J G Barthe

SUITE ET FIN.

Il soutint vers ce temps une politique personnelle, avec un majister de village ; il voulait reléguer notre majister sur un tas de fumier mais notre majister s'y refusa.

L'on est arrivé à sa carrière politique. Appuyé sur ses lauriers qu'il avait cueillis dans son donjon, il se présenta devant les regards du public assemblé à Yamaska, dans le District des Trois-Rivières, afin de savoir si lui aussi, il n'était pas homme à entrer en parlement. Les uns hochèrent la tête en signe de doute ; d'autres le tâtèrent pour voir de quelle étoffe était notre homme.

Après mûres délibérations l'on se dit :— "Vaut mieux celui-ci que celui-là ; il est poète, il n'est pas seigneur ; il s'en faut ! puis il possède encore tout frais sa langue, son cœur et son cerveau." Aussitôt dit, aussitôt fait. Voilà notre poète installé à l'aréopage. Il ne bougea point de la Session—aussi il ne parla point ; il ne se remua point, en un mot il ne fit rien. L'on dira, il écoutait ; sans doute il écoutait lorsqu'il ne dormait pas !

Eh ! pourquoi, tant se tremousser lorsque dans un donjon l'on a recueilli ses lauriers tout purs, tout frais (il paraît que le "frais" fait les frais de cette esquisse !) Vint une commotion politique, que son Mentor dénomma "Crise Ministérielle". Ce fut lui qui copia le manuscrit d'un pamphlet publié sur cette crise. L'on doute encore si ce n'était pas lui qui le colportait, comme les bonnes sorcières colportent des amulettes.

L'on a oublié de dire qu'ua peu après son ascension au barreau, il devint éditeur d'un journal communément appelé "l'Aurore." Aussi est il encore à son aurore (je réclame ce calembourg, il est le mien Char.) Ce fut après cette "Crise" dont il se sentit attaqué qu'il poussa le timon de son gouvernail à babord et qu'il se mit à voguer à pleine voile dans de nouveaux parages. Il cing la sur le gouvernement responsable et, en pilote mal habillé, il vint s'y heurter de manière à briser tout son vaisseau et à perdre ses lauriers qui les renfermait (qui y étaient enfermés !) Il est encore à chercher ses lauriers et nous le laissons là pour aujourd'hui.

UN NOUVEAU DISCIPLE DE COMUS.

P. S. La biographie suivante fut tirée des archives de la feuille du "Poète" contenues dans un coffret caché dans le tronc d'un gros orme, près le fleuve St. Laurent, à 60 lieues de Montréal.

NOTE DU CHARIVARI. Mon nouveau disciple, j'ai reçu ton joli billet et t'assure que je ne t'ai pas fait grand tort en te corrigeant un peu dans la première partie de ton esquisse. Mais, puisque tu le veux, je ne le change point aujourd'hui, je prends seulement sur moi de mettre entre parenthèse ce que je pense devoir aller au lieu de ce que tu donnes. En effet presque toute la ponctuation est la mienne : j'aurais dû mettre la plupart des points entre parenthèse ! Ne te plains point si mes garçons ne rendent point ton texte fidèlement, tu fais de si belle écriture et de l'écriture à la main par-dessus le marché..... !

Au Revoir, M. Barthe.

Oui, au revoir, mon cher Monsieur ! Je crois que j'ai fait ma part pour vous ; car vous ne m'accuserez sans doute point de négligence, après que je vous ai fait cadeau d'un Charivari, d'un dîner et d'un monument ! N'ais-je point contribué grandement à rendre votre nom impérissable... comme votre monument de bois-blanc ? N'ais-je point rendu hommage à vos vertus publiques par un dîner auquel j'ai invité les signes du zodiac ? Ne vous ais-je point causé une joie aussi vive qu'inattendue en vous jetant ainsi à l'improviste au milieu de vos plus chers amis ; ceux avec qui vous sympathisez en tout ? un lion, un taureau, le temps, et ces autres êtres qui eurent l'honneur de trinquer avec vous ? Mais pourquoi vous rappeler ces petites faveurs, à vous, qui êtes si rempli de gratitude ? L'amour, le dévouement et la gratitude que vous témoignez au pays en retour de ce qu'il a bien voulu autrefois s'intéresser pour vous dans votre élection et de ce qu'il veut bien lire votre journal aujourd'hui, sont des gages qui me satisfaisaient pleinement que vous n'oubliez jamais les petits services que vous me rendez. Je vous ferais une noire injustice en pensant un seul instant que vous vous rendriez coupable d'une ingratitude telle que celle dont s'est rendu M. Arcand à votre égard ! lui, qui vous doit son pain ! lui à qui vous devez votre siège au parlement !!

Mais, mon cher monsieur, je vois que vous vous apercevez que je vous blague, que je me rie de vous... Finissons-en donc et restez persuadé que si je ne dis plus rien sur votre compte, c'est que le public est *tanné* de vous. Tout en vous souhaitant le bonjour, je dois vous avvertir que de temps à autres je daignerai vous mentionner afin que l'on sache que vous existez. Adieu donc !

CHARIVARI.

Affaire d'Honneur

Vous vous rappelez sans doute la raison pourquoi l'on ne me voyait point du nombre

de ceux à la suite de notre gouverneur lors de son entrée : il y avait la trop de mauvaise compagnie pour moi ! Eh bien ! Sir Charles Metcalfe s'est bien formalisé de cette déclaration, qui est un peu indépendante, il est vrai ! Je reçus la semaine dernière la lettre suivante de son Excellence, écrite de sa propre main.

MONKLAND 5 Juillet, 1844.

Mons: le Charivari,

Je vois que vous m'insultez d'une manière atroce dans un paragraphe où vous dites que ma compagnie est mauvaise. J'ai à demander raison de cette impertinence et mon ami, l'Honorable. C. C. S. De Bleury est chargé de ma part d'arranger cette affaire immédiatement.

Votre obéissant Serviteur

C. T. Metcalfe.

Lorsque l'ami de son Excellence m'eut remis le message précédent, j'eus l'idée d'informer les autorités des intentions hostiles de notre gouverneur ; mais sur arrière-pensée, je m'arrêtai à lui envoyer une explication de mes paroles, couchée en les termes suivants :—

Montréal, 6 Juillet, 1844.

Mon Gouverneur,

En réponse à votre petit billet j'ai à vous dire que je n'avais pas intention de vous blesser lorsque je me servis des termes que vous me reprochez. L'insulte, si insulte il y avait, était plutôt à ceux qui vous accompagnaient qu'à votre personne.

Je vous excuse entièrement de tout blâme. Vous arrivés au milieu de nous et recevez tous, les bons comme les mauvais, vu que vous ne les connaissez point les uns d'avec les autres. Comme les mauvais se pressent toujours à faire la courbette aux puissants, vous en étiez entouré tandis que leur présence et leur empressément éloignaient les bonnes gens. Croyez-vous qu'un vrai Canadien voudrait être vu suivre l'homme qui a MM. De Bleury, Gagy et une foule de personnes de leur calibre à ses trousses ? Nenni ! l'individu qui se serait rendu coupable de cela pourrait aujourd'hui publier cette annonce : PERDUE une réputation !

Veillez me croire toujours l'admirateur de vos qualités de particulier, et vous ne feriez point mal d'éloigner de vous ces traîneurs qui vous perdront comme vos prédécesseurs.

Je finis par ce petit conseil que je vous donne gratuitement, sachant bien qu'il serait le dernier que vous donnerait votre ministère de trois.

Je Suis,

Not Gouverneur,

Votre Serviteur dévoué,

CHARIVARI CANADIEN.

Tout ne marche que par *trio* maintenant : trois ministres, trois protonotaires &c. C'est pourquoi M. Viger a ajouté un troisième Aide-de-Camp à son service ; outre Des-Rasoirs et Johnny, et s'est attaché le Dr. Guérin, qui, comme le disait son beau-père, est assez savant pour arracher une dent à un cheval mort sans le faire crier.

ON dit que F. Cinq Mars, ECUYER, l'indépendant propriétaire de l'Aurore des Canadas, fit un long et chaleu-

reux DISCOURS à la suite d'un toast qui fut proposé au grand et farceur dîner de J. G. DesRasoirs, Ecr. à la Baie, mais malheureusement personne des conviés n'ont pu le comprendre ; quelques uns pensent que c'était de l'Allemand, d'autres du Grec.—Farceur de Cinq-Mars, vas !



Les Jeux d'Enfants et d'Esprit.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une souscription, s'écrie le Dr. de St. François qui cherche des abonnés pour le dîner de Mr. Barthe.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une trahison, s'écrient les Sociétés de St. Jean Baptiste et de la Tempérance que M. Viger voulait traîner après son char.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une pension, dit M. Barthe qui présente pour paiement ses comptes de Hordlow à M. Viger.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une nouvelle élection que demande la société de St. J. Bte, elle qui ne veut plus de M. Viger pour président.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une opération dit notre bon gouverneur qui voudrait voir son ministère comme son mal sous le couteau du Dr. Pollock... c. a. d. en opération.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? De la boisson que veut le comité Molson dont on a à peine mémoire aujourd'hui.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Le "mâle clairon," dit le poète Canadien.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une exposition que mérite certain chef de la Société de Tempérance, pour son étrange conduite lors de l'arrivée du gouverneur.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Trêve, s'écrie M. Barthe : Pas de rime : un gage, monsieur !—Tenez, voici une copie de mes "martyres" ; on la prend avec joie vu qu'elle est augmentée du martyre de Johnny M'Donell.

Désintéressement de M. Viger.

Il a paru dans l'Aurore du 23, un paragraphe écrit par M. Viger lui-même, par lequel il s'oppose à l'érection du nouveau Marché. Les raisons qu'il invoque, sont que ce marché est inutile, parcequ'il en existe un autre, appelé Marché Viger, qui peut suffire aux besoins. Or, remarquez-bien lecteur, ce Marché Viger, est érigé à près d'un mille du fleuve, voie par laquelle nous arrive toutes les provisions. Les cultivateurs auraient à payer aux charretiers, la moitié de leurs profits, pour y faire transporter leurs denrées. Quel avantage offre donc ce marché Viger? d'augmenter la valeur des grandes propriétés du premier ministre qui se trouvent dans les environs de ce marché!! Quel beau désintéressement.



CRIEURS PUBLICS !

Les Soussignés donnent avis que depuis quelques jours ils ont formé une société et pris le métier de Crieurs Publics. Ils réfèrent ceux qui voudront bien les employer à son Excellence, le gouverneur de la Province qui fut le premier à les encourager lors de son entrée dans Montréal. D'ailleurs les spectateurs de cette pompe ont pu juger de l'efficacité des poumons des soussignés, dont les hurras se faisaient entendre au-dessus de tous les autres.... qui avaient la bouche fermée.

Barthe & McDonnell.

Montréal 28 Juin 1844.—

N. B. On pourra aussi s'adresser à l'Agent général:—D. B. Viger.

AVIS.

M. Barthe et ses amis informent les gourmands qu'ils disposeront à des termes raisonnables du diner de St. François. Les mets ne sont pas à la vérité sur la table, mais ils sont "restés sur l'estomac" des convives; ils sont donc légèrement endoumagés, et seront très-propres à l'usage des petits enfans et des vieilles personnes chez lesquels le manque de dents ne permet pas la mastication. On avertit les acheteurs de se presser à se les procurer,

car ils partiront bientôt, vu que M. Barthe ira par en haut en route pour Montréal sans compter les directions que prendront les autres messieurs.

Dans mon dernier numéro, M. Barnard, est dit être représenté arrivant ventre-à-terre de Kingston; l'artiste qui l'a gravé le représente ventre *abattu*, cependant, la chose est possible: on va à bride-abattue, pourquoi n'ira-t-on pas à ventre-abattu, surtout lorsqu'on n'a pas obtenu sa place et qu'on est entièrement *abattu* en conséquence!

Nouveau Journal.

M. Viger a le plaisir d'annoncer aux amateurs de la littérature qu'il est sur le point de mettre sur pied une nouvelle publication qui se nommera "LE CREPUSCULE". Ce journal servira de pendant à l'Aurore, ou plutôt l'Aurore lui servira de pendant. La rédaction en sera confiée à quelque *obscur* individu dont les productions seront les avant-coureurs des lumières de l'Aurore. Pour conditions, s'adresser au propriétaire, M. Viger.

Les journaux tories font un tapage affreux à propos de deux assauts commis sur la personne de quelques messieurs Anglais, par des Canadiens, qui, disent-ils, voulaient se venger des contre-temps de '37 '38. Ces attaques furent faites la nuit, et comme les parties qui en souffrirent ne donnent point leur nom, il faut croire qu'elles se firent ces mauvaises affaires dans certaines maisons, où un seul mot, *nous dit-on*, suffit pour engendrer une dispute et des coups. D'ailleurs, pourquoi sont-ils si prompts à porter plainte contre les Canadiens, ces tories eux qui au théâtre se font un point de les insulter quand ils se sentent les plus forts? Si vous allez en guerre de bon gré, mes chers amis, battez-vous, et soyez donc plus hommes que de venir vous plaindre comme des enfants.

J'adopte dès ce jour un plan entièrement nouveau pour ma rédaction. Je ne donnerai plus l'insertion à de longs articles. Que mes correspondants agissent donc en conséquence, et qu'au lieu d'un écrit, qu'ils nous en envoient une demi-douzaine.

Son Excellence fait de l'esprit: il dit qu'il est mieux monté en chevaux qu'en ministres. Moi je prétends qu'il est mieux monté en ânes?

On veut donc toujours prétendre que M. Viger et Cie, sont nos amis, eux qui sont du plat des tories? O! mais ils ne sont pas des tories! dites-vous. Non? Savez-vous ce que l'on m'a rapporté à propos de ces bons tories? Eh bien! à la première assemblée de Molson qui eut lieu à l'Hotel d'Orr, un jeune monsieur entendit un

individu tory des pieds, jusqu'à la tête s'écrier avec joie à son voisin: "Héin! by g—d? ceci ne s'appelle-t-il pas les fameux temps que nous avions ici en 37 et 38?" — Sont-ce autres que des tories, ces braves gens-là? Quels temps étaient ceux de 37 et de 38 pour eux?

Voici les ministres de l'Évangile qui se proclament les champions des ministres du gouvernement! c'est sans doute la sympathie pour ces derniers qui fait parler les premiers? Un Révérend M. Ryerson s'écrit maintenant sang et eau dans la défense de l'administration actuelle. Ne vous occupez donc point du temporel, mon cher Protestant... Mais peut-être ne sauriez vous faire bonne figure dans le spirituel!



AUX AMATEURS DE LA CHANSON.

Nouvellement imprimé et à vendre au Bureau de ce Journal,

LE NOUVEAU PASSE-TEMPS.

Recueil de poésies, chansons, etc. etc

PRIX 6 SOUS.

Montréal, 27 Juin, 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-a-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Loui Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

BLANCS pour les Cours de circuits, idem pour les Cours des Commissaires, se trouvent à l'imprimerie de LOUIS PERRAULT.

Rue St. Vincent, porte voisine de Mr. Fabre.

Montreal, 17 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de DEUX sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

LISES DES AGENTS POUR LE CHARIVARI MM. F. X. Labelle, Boucherville, P. Fortin, Laprairie.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33; près du Marché Neuf.